



Financé par le Programme de l'Union européenne sur les droits, l'égalité et la citoyenneté (2014-2020).

# **Guide pour les animatrices-teurs**

**Information sur l'accès aux droits et services  
dédiés aux femmes victimes de VBG**

**SWIM - Safe Women in Migration.**

**Renforcer la protection contre les VBG des femmes  
migrantes ou en demande d'asile**

## 1. Introduction

Ce guide a été créé dans le cadre du projet Safe Women in Migration, à destination des professionnels souhaitant organiser des ateliers de sensibilisation à destination des femmes migrantes. L'objectif de l'atelier est de fournir des informations sur les droits et les mécanismes de protection des femmes susceptibles d'être victimes de violence basée sur le genre.

Le projet est cofinancé par la Commission européenne et mis en œuvre dans 5 pays européens, l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, la Suède et la Roumanie via un partenariat articulé et composé de la Fondazione L'Albero della Vita, Fondazione ISMU, France Terre d'Asile, la Croix-Rouge italienne, la Croix-Rouge britannique, l'Asociația Alternativă Socială et le Svenska Röda Korset.

Ce guide a été élaboré avec la contribution de femmes du « Voices Network », un groupe de femmes réfugiées travaillant avec la Croix-Rouge britannique et visant à échanger sur les questions impactant les réfugiés. Un atelier a été organisé avec des femmes sur l'information à inclure et l'approche à envisager.

## 2. Principes

- Confidentialité : tout ce qui est partagé pendant la séance doit rester entre les participantes.
- Ne pas heurter : en suscitant des attentes, en formulant des promesses ou des opinions personnelles quant à l'issue de cette séance d'information. Référez-vous toujours aux procédures de protection locales et aux unités et associations spécialisées.
- Évitez tout ce qui permettrait d'identifier une participante comme victime ou personne particulièrement exposée à risque de violence basée sur le genre. Évidemment, ne demandez pas à une victime de partager son expérience personnelle.
- Respect : Les discussions concernant la violence fondée sur le genre sont délicates et soulèvent de nombreux tabous. Les animatrices-eurs doivent respecter les différents points de vue en présence, tout en contestant les pratiques préjudiciables s'il y a lieu.
- Non-discrimination entre les participantes.
- Écoute des femmes qui font part spontanément d'une expérience vécue : assurez-lui de votre intérêt pour ses paroles et du courage dont elle témoigne et proposez-lui de poursuivre la discussion dans un cadre plus personnel. Dans ce cadre plus confidentiel, vous pourrez lui proposer une rencontre avec un conseiller juridique spécialisé si la situation de violence perdure, mais également avec un thérapeute, dans tous les cas.

Il peut être intéressant que la séance soit co-animée par une femme, migrante établie ou anciennement réfugiée, et familière de cette problématique.

### **3. Préparer l'atelier**

- Comprendre le contexte culturel des femmes du groupe et s'interroger sur les rôles qui peuvent être attribués au genre dans ce contexte spécifique
- Vérifier s'il y a des mises à jour sur la législation
- Dresser une liste des organismes locaux de référence, associations spécialisées, permanences juridiques, commissariat spécialisé, etc.

### **4. Déroulement de l'atelier**

Le guide a été élaboré sur la base d'une durée maximum de 6 heures d'atelier pour 25 participantes.

La durée et le nombre de participantes peut être diminuée et l'organisation de chaque session peut être modulée par les animatrices-eurs en fonction du nombre de participantes, du contexte dont elles sont issues, et des besoins particuliers du groupe sur lesquels il serait préférable de se concentrer.

### **5. Accessibilité**

Dans la mesure du possible les animatrices-eurs doivent s'assurer de l'égalité d'accès, autant sur la forme que sur le fond, au contenu de ateliers.

Il serait souhaitable de rechercher un lieu de réunion situé à proximité d'une garderie et qui soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Veiller à l'utilisation d'un langage simple (pas de langage ou de jargon professionnel).

Privilégiez un éventail de différentes méthodes de travail et de communication (Travail en petits groupes, projection vidéos, réflexion collective, exercices de déduction, etc.) afin de favoriser la participation du plus grand nombre.

Ne faites jamais pression sur une femme pour qu'elle participe si elle ne le souhaite pas.

Si possible, laissez un temps à la fin de chaque sujet pour les observations et questions.

### **6. Avant l'atelier**

Assurez-vous que l'espace d'accueil est confortable et confidentiel.

Prévoyez une solution de garde pour les enfants, ainsi que des modalités de remboursement pour les frais de transport occasionnés.

Prévoyez des boissons chaudes et rafraîchissements.

Veillez à ce que les femmes aient accès à un soutien et des conseils personnalisés suite à la séance, au cas où elles voudraient discuter de leurs propres expériences.

## **7. Matériel nécessaire**

Tableau ou chevalets papier et stylos adaptés

Panneaux individuels d'accord ou de désaccord

Ordinateurs portable, projecteur ou écran, et éventuellement enceintes.

Chevalets ou badges avec prénoms des participantes.

Documents ressources : guide, brochures SWIM et contacts locaux.

## **8. Après l'atelier**

Débriefer avec le centre local d'information ou le coordinateur de service si des situations préoccupantes ont été soulevées au cours de la séance ; veiller à ce que la confidentialité soit toujours préservée, à moins que la sécurité d'une participante soit éminemment menacée.

## **Contenu des modules :**

### **Module 1 – Introduction**

**Module 2 – Prendre connaissance de ses droits** – Procédure d'asile ; confidentialité ; droit d'accès à la santé ; droit la protection contre la violence.

**Module 3 – Obtenir de l'aide** – Services de soutien aux victimes de violence conjugale, conseils juridiques, processus de plainte auprès des autorités, services officiels.

### **Module 4 – Wrapping up**

## MODULE 1 - Mise en scène : exploration des concepts et des stéréotypes

### Introduction

Les animateurs accueillent le groupe et se présentent.

Expliquer les objectifs de l'atelier et les règles de base : confidentialité, respect des opinions de chacun, caractère collectif et non personnel des échanges, prise en compte des besoins particuliers engendrés par le caractère délicat du débat, aménagement de temps de parole personnel et confidentiel à l'issue de la séance, pour les participantes qui le souhaiteront.

### Présentation des participantes

#### Activité : Brisons la glace : « Le jeu des noms »

But : Apprendre le nom des autres participantes, et un trait de personnalité de chacune.

Matériau(x) : étiquettes autocollantes et stylos

Instructions : Un jeu amusant et agréable : demandez à chacune de dire son nom et donner un adjectif commençant par la même lettre et décrivant leur personnalité.

Par exemple, « Mon nom est Salima et je suis souriante ! »

Demandez à chacune de l'écrire sur une étiquette et de l'accrocher sur son vêtement.

(Ex : Salima – souriante)

Les participants devraient être invités à utiliser leur propre langue pour cette activité.

#### Activité : Sexe ou genre

Remettez à chaque participant une carte sur laquelle sont inscrits un « G » et un « S ». Lisez les énoncés ci-dessous et demandez aux participants de montrer le « G » s'ils pensent que l'énoncé se rapporte au genre et le « S » s'ils pensent qu'il se rapporte au sexe.

1. Les femmes donnent naissance à des bébés ; les hommes non. (S)
2. Les petites filles sont douces ; les garçons sont coriaces. (G)
3. Dans de nombreux pays, les salaires des femmes sont beaucoup plus bas que ceux des hommes. (G)
4. Les femmes peuvent allaiter, les hommes ne peuvent pas. (S)
5. Les femmes cuisinent et gardent la maison propre et les hommes parlent politique avec leurs amis. (G)
6. Les femmes ont leurs règles, les hommes non. (S)
7. Les hommes doivent prendre les décisions importantes du foyer. (G)

### **Activité : D'accord ou non**

Placez un panneau disant « d'accord » et un autre disant « pas d'accord » aux deux extrémités de la salle. Demandez aux participantes de se lever.

Lisez les cinq énoncés suivants, un à la fois, et demandez aux participants de se tenir le plus près du panneau qui représente leur opinion.

Demandez à quelques personnes au hasard, pourquoi elles ont choisi ce côté de la pièce.

1. Tout le monde est susceptible d'être victimes de VBG.
2. Les gens sont toujours responsables des situations dans lesquelles ils se trouvent.
3. Le viol au sein du mariage n'est pas aussi grave que le viol commis par un autre homme.
4. Les femmes devraient toujours quitter une relation de violence.
5. La violence familiale est toujours physique.

D'autre part, concernant les personnes qui se tiennent aux extrémités opposées de la pièce, essayez de faire ressortir les points clés des deux points de vue et de montrer en quoi ils se complètent, si possible. Encouragez la discussion et l'engagement de tous les participants.

Si des participantes expriment des opinions discutables, telles que « Les femmes portent des jupes courtes ou qui se saoulent avec de l'alcool cherchent les problèmes », demandez aux autres participantes ce qu'elles en pensent.

## **MODULE 2 - Connaître vos droits**

### **❖ La procédure d'asile [Si pertinent pour le groupe]**

- La protection contre les VBG subies dans les pays d'origine :

Les VBG, craintes en cas de retour pouvant justifier l'octroi d'une protection internationale

- Mutilations sexuelles féminines
- Mariage forcé et/ou précoce
- Violences conjugales
- Crimes d'honneur
- Emprise d'un réseau de traite
- Violences liées à l'orientation sexuelle

- Demander un aménagement des conditions matérielles d'accueil en vertu d'une vulnérabilité particulière
- Avocats et aide juridictionnelle
- Les associations et services relais

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

#### ❖ **La confidentialité des données – transferts de données entre les institutions**

- Règlementation sur la protection des données
- Le partage de vos informations personnelles
- Conseils sur la façon de garder le contrôle sur la diffusion de vos informations

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

#### ❖ **La protection en urgence sur le territoire français : Dispositif légal et modalités d'accompagnement**

- Le mécanisme de l'ordonnance de protection (violences conjugales et mariages forcés)
- Le signalement au Procureur d'un risque de mutilations sexuelles féminines
- Le dépôt de plainte auprès des autorités
- Les associations et services relais

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

#### ❖ **La demande de titre de séjour pour les femmes victimes de violences**

- Les femmes placées sous ordonnance de protection
- Les femmes mariées avec un homme de nationalité française ou arrivées en France par le biais du rapprochement familial
- Les femmes dont le conjoint a été condamné suite à leur plainte

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

#### ❖ **L'accès à la santé**

- Les services de soins spécialisés pour les femmes : planning familiaux et gynécologie.
- Mutilations sexuelles féminines : centres spécialisés et accompagnement vers la reconstruction.
- L'orientation vers le suivi psychologique.
- Les services de la Protection Maternelle infantile (PMI).

- Aménagement des rendez-vous médicaux : demander une praticienne femme et un interprète
- Les adresses locales

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

**Activité : travail de groupe (Cf. Annexe n°1 et 2)**

Chaque groupe passe quelques minutes à réfléchir à ce qui pourrait empêcher une personne de quitter une relation violente ou abusive, et de quelle type d'assistance elle pourrait avoir besoin. Si cette situation vous était rapportée par une amie, un membre de votre famille ou de votre entourage proche, quel conseil leur donneriez-vous ?

Fournir une histoire fictive pour chaque groupe afin de susciter la discussion et de dépersonnaliser le débat. (Annexe n°1)

En plénière : chaque groupe expose deux recommandations et explique son choix. Les animatrices-eurs peuvent se référer aux exemples cités dans l'Annexe n°2.

**Activité : La roue du pouvoir (Cf. Annexe n°3)**

Présenter la roue du pouvoir et organiser une discussion en petits groupes.

## **MODULE 3 – Obtenir de l'aide**

### **❖ Les services sociaux et juridiques d'aide aux victimes de violence conjugale**

- Les services spécialisés : contacts et apports

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

### **❖ La protection des enfants**

- L'obligation de signalement
- La question de la séparation des enfants

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

### **❖ La déclaration des violences**

- La déclaration des violences à la police : dépôt de plainte et main courante
- Le certificat médical

***Séance de questions et réponses – application pratique/information***



## ❖ L'accès à un avocat et l'aide juridictionnelle

- Pour demander une ordonnance de protection
- Pour engager des poursuites contre un conjoint violent

### ***Séance de questions et réponses – application pratique/information***

## **MODULE 4 - Conclusion**

Demandez aux participantes si elles souhaiteraient partager des réflexions sur les sujets de la journée.

Dernière séance de questions ou clarification.

Compléter les formulaires de satisfaction.

Veiller à ce que les participantes quittent l'atelier avec de l'information sur l'accès à un accompagnement spécialisé.

Fournir tous les documents et les dépliants développés dans le cadre du projet SWIM.

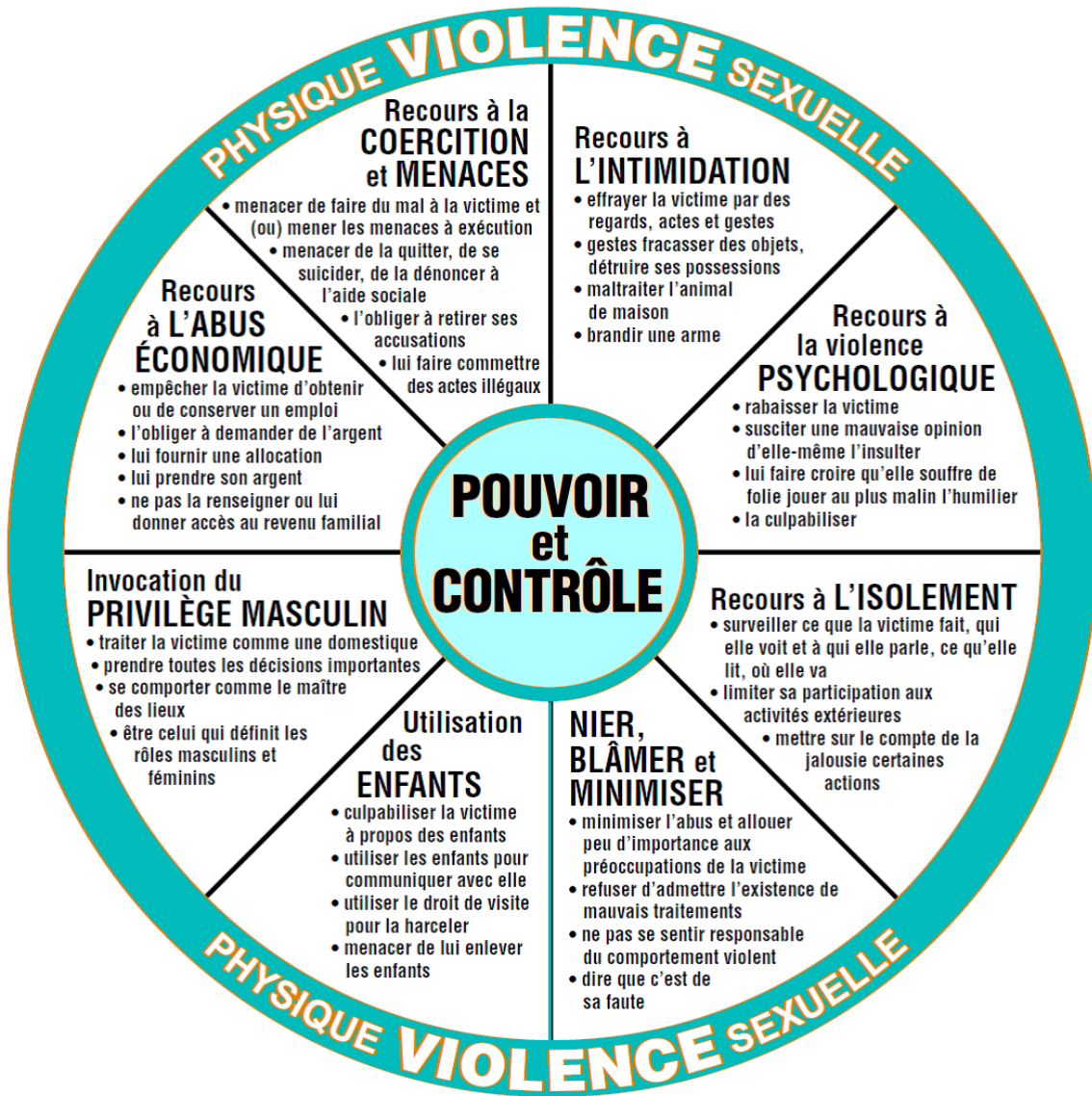
### ✓ **Annexe 1 - Études de cas :**

1. Marie vit avec son mari et leurs trois enfants. Ils se sont mariés il y a cinq ans et au début, tout allait bien. Rosa travaille comme femme de ménage et son mari a un emploi dans le bâtiment. Mais au cours de la dernière année, les choses ont changé. Le mari de Rosa lui reproche souvent d'être une femme paresseuse. Il dit que c'était une erreur de l'épouser et qu'il le regrettait beaucoup. Il prend l'argent qu'elle gagne et elle n'a pas assez d'argent pour acheter de la nourriture pour la famille. Rosa est très attristée par cette situation, mais elle ne sait pas quoi faire.
2. Bizunesh est une jeune femme éthiopienne qui vit avec ses parents. La famille a des problèmes financiers et Bizunesh a du mal à trouver un emploi. Quand Bizunesh rencontre un homme appartenant à la communauté éthiopienne, ses parents acceptent son offre de mariage qu'ils considèrent comme une possibilité d'améliorer la situation financière de la famille. Bizunesh souhaitait trouver un travail et devenir une femme indépendante, mais elle ne s'est pas opposée au mariage car elle a estimé que c'était le seul choix pour subvenir aux besoins de sa famille. Une fois le mariage célébré, son mari devient vite violent et la bat régulièrement. Les parents de Bizunesh savent ce qui se passe, mais considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'en informer la communauté ou les autorités car il s'agit d'une affaire privée.
3. Leila est iranienne et a demandé l'asile avec de son mari il y a 6 mois. Elle fréquente une halte-garderie où elle révèle à une travailleuse que son mari est devenu très oppressant, lui interdisant de quitter la maison quand il est chez lui, s'exprimant avec elle de manière très rabaissante ou menaçante et se livrant parfois à des violences physiques. Leila est très inquiète pour sa sécurité et son bien-être. Elle pleure beaucoup et fait des cauchemars. Elle ne connaît pas beaucoup de monde dans son nouveau pays, elle se sent impuissante et très isolée. On lui a dit par ailleurs que le fait de se séparer de son mari aurait des conséquences sur sa demande d'asile. Elle est dévastée et se sent piégée, ne sachant pas quoi faire, ni où chercher de l'aide.

## ✓ Annexe 2 - Les obstacles potentiels s'opposant au départ d'une relation violente :

- La honte, la culpabilité ;
- L'isolement, le repli sur soi ;
- Le manque de confiance, d'estime de soi ;
- L'idée selon laquelle la violence est « normale » ou acceptable ;
- Les sentiments pour le partenaire violent ;
- Les menaces ou intimidations du conjoint contre soi-même ou contre le(s) enfant(s) ;
- La promesse d'un changement par le partenaire violent ;
- La menace de suicide ou d'automutilation par le partenaire violent sur lui-même ;
- Un risque accru de violence voire de mort au moment de la séparation ;
- Problématiques de santé engendrant des conséquences sur la capacité à prendre des décisions ou à entamer des démarches ;
- Le manque de connaissance sur les droits et dispositifs d'assistance aux victimes ;
- Le manque de services d'assistance répondant à leurs besoins (langue/prestation d'interprètes, sensibilité et compréhension culturelle, compréhension du statut de migrante et de la façon dont cela influe sur les options, etc.)
- La dépendance financière ;
- L'impossibilité de se déplacer, de déménager ;
- La difficulté à s'éloigner ou s'établir ailleurs avec des enfants  
(Ex : peu de structure offrent une prise en charge à une mère accompagnée d'un fils adolescent) ;
- Le manque d'accès aux documents clés (passeport, documents d'identité, permis de conduire, etc.) ou aux moyens de communication (mobile, etc.) ;
- Communication difficile en raison de la langue ;
- La difficulté à quitter la maison, les amis, l'école, le lieu de travail, la communauté, etc. ;
- La peur d'être séparée des enfants lors d'un potentiel placement ;
- La peur d'être exclue ou menacée par la communauté au sens large (famille, famille élargie, amis, communauté nationale, ethnique ou religieuse) ;
- La discrimination au sein des services d'assistance ;
- La difficulté d'accès à ces services (localisation géographique, déplacements) ;
- La méfiance à l'égard des autorités en raison de l'expérience de la corruption dans leur pays d'origine ;
- La crainte d'être éloignée vers leur pays d'origine, pour les femmes en situation irrégulière ;
- Le manque de soutien des professionnels ;
- La crainte de ne pas être crue, éventuellement tentative passée de confier les faits à un professionnel qui n'aurait pas entendu / considéré les faits.

✓ Annexe 3 – La roue du pouvoir et du contrôle





**Coordinatore de projet**



Ce guide a été financé par le Programme de l'Union européenne sur les droits, l'égalité et la citoyenneté (2014-2020). Le contenu de ce rapport représente l'opinion de son auteur et engage sa seule responsabilité. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation qui peut être faite des informations qu'il contient.

## Partenaires européens

<p><b>Italy</b> Fondazione l'Albero della Vita <b>Coordinator</b></p>	<p><b>Italy</b> Associazione Croce Rossa Italiana</p>	<p><b>Great Britain</b> British Red Cross</p>	<p><b>Italy</b> Fondazione ISMU</p>	<p><b>Romania</b> Asociatia Alternativa Sociale</p>	<p><b>Sweden</b> Svenska Roda Korset</p>